

# L'Université de Neuchâtel

## Une question se pose.

Dans de nombreuses villes, à l'étranger comme chez nous, une question se pose, celle de réaliser des économies dans les établissements d'instruction publique.

Qu'en serait-il d'une université de la Suisse romande à facultés réparties dans trois ou quatre de nos villes ?

Une objection que l'on fait au système de facultés à 60 kilomètres de distance les une des autres d'une université romande, est de supprimer l'ambiance plus ou moins traditionnelle créée par une heureuse interpénétration de valeurs, par un constant contact de professeurs et d'étudiants de facultés diverses. Disloquer serait pour certains renier l'*université*. Raisonnant de la sorte, on admet que la suppression par économie d'une ou deux de nos facultés, — alors que celle de médecine manque déjà, — ravalerait notre établissement d'enseignement supérieur au rang de quelque borgne académie.

Ce qui paraît un luxe inutile, c'est la faculté de théologie parce qu'il existe déjà une faculté de théologie indépendante de l'État et que l'on se trouve en présence de *deux facultés de théologie*. Si aucun enseignement n'est certes aussi indispensable au pays que l'enseignement théologique, deux facultés sont superflues. Les temps ont changé. L'État farci de dettes, et auquel vont tant de critiques, n'est plus pour notre génération cette divinité d'antan sachant faire acte d'autorité et chez qui l'on percevait de salutaires responsabilités. Si on le régénère, il prendra tout au plus l'aspect d'un utile organisme social adapté à des besoins modernes. L'État est diminué. Que gagne — demandent certains — une magnifique Église à s'accrocher à lui ?

Mais ne bifurquons pas. Restons sur le chemin de l'historique des universités et de celui de l'université de Neuchâtel. On verra même combien — à l'origine — notre enseignement théologique national tient à demeurer à l'écart de notre enseignement académique.

## Fondations des universités au moyen âge.

Il y a des universités qui ont tantôt mille ans. Certaines d'entre elles sont depuis six cents ans, — comme la Sorbonne fondée par Saint-Louis, — assises tranquilles au même endroit. Ce sont-là des dames très âgées qui souvent ont vu s'obscurcir le ciel et entendu gronder les révolutions. Toutes les révolutions ont maintenu les universités.

Pourtant, la révolution neuchâteloise de 1848 a supprimé, comme nous le verrons, l'Académie, notre université d'alors ! Était-ce que les racines de l'arbre renversé par le vent ne plongeaient pas assez profond ou que leurs ramifications ne touchaient qu'à quelques terrains encyclopédiques sans s'accrocher à d'autres ? Nous verrons. D'abord, quelques mots d'universités anciennes.

Les premières hautes écoles de France sont pauvrement logées, certaines dans des greniers à fourrage. En Italie, elles enseignent le code, le droit de Théodose et de Justinien. Les docteurs servent de canonistes au pape, de conseillers à l'empereur. A Salerne s'ouvre au moyen âge une célèbre école de médecine que fréquentent des princes anglais. Tandis que ces groupements se constituent librement sous le contrôle de l'autorité locale et, qu'en tant que clercs, écoliers et maîtres relèvent des évêques, la première tentative d'organisation générale date de Frédéric Barberousse, en 1158. Il place ces universités embryonnaires sous sa protection et leur concède, privilège capital, l'exemption de toute juridiction séculière.

Plus précises sont les faveurs de l'Église puisque le pape Alexandre III, docteur de Bologne, combattu par Barberousse, soutient la démocratie contre les féodaux et déclare l'enseignement *branche de la charité*. C'est à ce savant chrétien que remonte l'idée qui planera jusqu'à nous de la gratuité de tous les degrés de l'instruction. Pour un temps, plus de ventes de licences d'enseignement non plus. Ce trafic — pourtant — réapparaîtra plus tard dans diverses régions et l'on sait que les licences d'enseignement se négociaient encore sur le plan de l'instruction primaire, au Val-de-Ruz, en plein XVIII<sup>e</sup> siècle !

A l'origine, les papes se posent si bien défenseurs des écoles qu'elles sont parfois les fourriers de leur autorité. Celles de Bologne et de Paris deviennent institutions mondiales, *studia generalia* selon l'expression du moyen âge. Elles confèrent à leurs docteurs le droit d'enseigner partout. L'histoire baptise peu à peu du nom d'*université* ces *studia generalia*, *université* signifiant d'abord *communauté*, qu'il s'agisse de communes bourgeoises, de jurandes de métiers ou d'associations d'étudiants. Dans tout *studium* se forment des « universités de maîtres et d'écoliers » écrivait, en 1930 l'éminent archiviste-paléographe, A. Rastoul, dans sa remarquable étude *l'Internationale universitaire et la coopération intellectuelle au moyen âge*. Cette étude, préfacée de M. Charlety, recteur de l'université de Paris, trop peu connue, parut dans la collection *Encyclopédie Pax* faisant honneur aux Éditions Attinger de Paris. Un important ouvrage aussi — celui de M. Stephen d'Irsay — intitulé *L'Histoire des Universités*, édité chez Auguste Picard, à Paris, et illustré de planches du plus haut intérêt, condense une partie de l'histoire intellectuelle des Occidentaux et suit à la piste les captations successives de la pensée humaine par les hautes écoles de l'Europe qui s'efforcent, en de rutilantes floraisons, de la répandre pour la conquête du monde.

C'est donc à ces anciennes communautés que s'adresseront bulles et lettres royales. Puis, peu à peu, le terme d'université supplantera celui de communauté.

### Deux autorités.

Au moyen âge, s'affrontent constamment deux autorités internationales, celles des papes et des empereurs ; il en résulte apparition de deux sortes d'universités internationales créées par les uns et les autres. Une troisième catégorie, — la plus ancienne semble-t-il, — comprenait quelques rares écoles sans institution régulière, dont le nombre se réduira au XIV<sup>e</sup> siècle et parmi lesquelles se trouvaient Reggio d'Emilia et Vicence.

C'est en Italie que l'on trouve les plus nombreuses universités instituées par l'empereur. L'Allemagne primitive ne connaît pas l'instruction supérieure. Charles de Luxembourg érige les universités de Pérouse, Arezzo, Florence, Sienne, Pavie et Lucques ; dans le Dauphiné, il érige Orange, puis viendront Prague et Genève. Ces fondations, sauf Arezzo, sont confirmées par Clément V.

Les autres universités de ces temps très lointains sont pour la plupart d'institution pontificale. Elles reçoivent leur bulle d'érection canonique ou poussent sous le protectorat coutumier du Saint-Siège. La main-mise de Rome sur les hautes écoles date du XIII<sup>e</sup> siècle.

Captivants sont les effets produits par le Grand Schisme d'Occident sur le mouvement universitaire et sur cette floraison d'universités sur notre continent ! Le Grand Schisme multiplie les universités, chaque pape voulant avoir ses docteurs. A l'extinction du Schisme, l'on verra s'ouvrir, grâce à Martin V, des universités dans le nord, à Rostock, en 1419, à Louvain, en 1425, à Dôle (transférée plus tard à Besançon puis à Poligny), ainsi qu'à Nantes. C'est de cette époque que datent celles de Poitiers, de Caen et de Bordeaux. Puis, apparaissent Griefswald, en Poméranie, et Bâle en pays rhénan, fondées toutes deux par le Concile œcuménique, c'est-à-dire par une autorité d'essence encore plus internationale que le Saint-Siège. La papauté érigea les nombreuses universités de la première Renaissance. Jusqu'à la Réformation, Rome demeure le grand maître de l'instruction en Europe.

Qu'en est-il après la Réforme ?

Le Saint-Siège ouvrira encore d'innombrables universités publiques... jusqu'à la Révolution. Reims sera du nombre. Comme des champignons elles pousseront même à Mexico, à Manille, aux Philippines en 1648, à Palma de Mallorca aux Baléares, à Guatemala, à la Havane, à Caracas et Santa-Fé de Bogota !

En résumé, avant la Révolution, il était apparu une centaine d'universités d'institution pontificale et une dizaine d'universités impériales. Sur ce nombre, la France géographique actuelle en possédait vingt-quatre, l'Angleterre deux, — Oxford et Cambridge sont filles de Paris ensuite d'une grève universitaire et de l'intervention d'Henri Plantagenet, — l'Irlande une, l'Écosse trois, la Scandinavie deux, et si l'Allemagne arrive la dernière, elle multiplie ses universités avec une incroyable vélocité. Cet ensemble impressionnant que corse une phalange de vingt universités de la péninsule ibérique forme sur la chrétienté un gigantesque filet de mailles ramenant la pensée à l'unité.

### Le savoir encyclopédique.

Disons, en suivant M. Rastoul, afin de vulgariser le concept de l'université d'autrefois et avant d'en venir... à celle de Neuchâtel, que la matière des programmes est toujours jadis souci plus essentiel que la forme même des écoles.

Pour enseigner la matière, on la divise en facultés, de *facultas* dérivant de *facilis*, « facilité », richesse, pouvoir. La division classique des facultés étaient : théologie, droit, médecine et arts libéraux ; ces derniers représentant d'abord la préparation commune à la science ne sont érigés en faculté que plus tard. C'est le vestibule des trois autres. La théologie figurait en tête alors qu'en France la médecine l'a détrônée. Il faut ajouter que la culture a de si curieux effets que la Sorbonne fait trembler les rois ! Les papes sont épouvantés du pouvoir qu'ils ont créé ; il y aura des retours de flamme...

Dans les anciennes universités, le savoir encyclopédique est *un*, et il ne règne sur l'Europe qu'une langue, le latin. Le Concile de Vienne n'innovera l'enseignement des langues orientales que pour fournir à la République catholique des interprètes susceptibles de lui servir d'émissaire auprès des non-chrétiens.

Le plus ancien grade universitaire est la « licence d'enseigner ». Au-dessus, il y a les docteurs, ceux qui enseignent ; ils jouissent de prérogatives déterminées et portent un costume spécial. Un temps, la grande école française enseigne la théologie à l'exclusion du code ; l'école lombarde le code sans la théologie ! Elles se complètent à grande distance et font de continuels échanges de maîtres et d'écouliers. Entre France et Lombardie, — et sans nos moyens modernes de transport, — le trajet n'était-il point plus long que ne serait aujourd'hui celui séparant Lausanne, Neuchâtel et Genève pour les facultés d'une université romande ?

De même que par *université* l'on pouvait entendre de hautes écoles qui ne comportaient même qu'une faculté, ce qui nous permettrait pour le moins de rester — nous — dans la tradition en appelant *université* chaque ensemble de facultés qu'abriteraient demain Lausanne, Genève et Neuchâtel, et sans que le terme dépréciatif d'*académie* ait rien à y voir, de même, Bologne et d'autres villes eurent jusqu'à trois universités. Le terme d'université peut donc être encore librement admis aujourd'hui pour désigner un groupe restreint de facultés.

Encore quelques observations.

Pour les princes capétiens, l'internationalisme universitaire est un instrument de règne. La République de Bologne exclut les étudiants de tout droit de cité et assimile dans l'école les natifs à des étrangers ; à Pérouse et dans d'autres universités, l'on exclut des corps enseignants les autochtones ou les citoyens ou sujets de la ville. *Pour professer, il faut être étranger*. L'exclusion des maîtres nationaux est générale dans les villes italiennes. Amendes pour infraction à la règle !

Cette suggestive prédilection pour les maîtres étrangers s'inspire du souci d'inculquer la science dans la paix, hors des querelles de factions ou de partis. C'est le caractère doublement international des universités d'autrefois. L'étude était placée au-dessus de la guerre. Quand renversera-t-on le char ?

### Les « nations universitaires ».

Tandis que jadis les professeurs s'agrègent aux facultés, les élèves se groupent par « nation », c'est-à-dire « entre compatriotes » dans chaque université. L'école de Vicence, en 1205, — comme celle de Viceil, filiale de Padoue, — comprend quatre associations indépendantes avec, au début, chacune un recteur.

Ces corporations d'étudiants, dites « nations », groupent donc parfois ceux de minuscules royaumes, de républiques ou de villes libres. On compte au XIII<sup>e</sup> siècle, dans la seule faculté juridique de Bologne, d'institution très complexe, jusqu'à seize « nations » ; la médecine et les arts en groupent d'autres. Padoue possède dix-neuf « nations ». D'après certains auteurs, la « nation » — à Paris, et dans l'ancienne France, — serait d'importation italienne ; d'autres auteurs assurent que les « nations » y existent dès la fondation. Les « nations » de l'école de Bourges, en 1431, sont divisions locales ou régionales.

Grande était l'autonomie des « nations ». C'est mieux que sociétés d'entraide mutuelle. Ce sont les rouages mêmes de l'université. Après un an de scolarité, l'étudiant prend part

aux assemblées de sa « nation » qui nomme son *conseiller*, soit son chef, entouré d'assesseurs ou de « nationalistes ».

A l'origine, les recteurs sont nommés par des corps électoraux internationaux internes, formés du recteur sortant, des conseillers et des adjoints. En cas de ballottage, intervient le vote des écoliers ! Les doyens de faculté font parfois partie de ces assemblées électorales. De cette façon, ces sortes de démocraties internationales se trouvent ainsi mitigées par l'intervention du corps scientifique.

Le recteur, qui parfois est un étudiant de 25 ans ayant à son actif une longue scolarité, est érigé en *tribunal* pour les conflits entre élèves et professeurs. Contre les polices locales, partout hostiles à la turbulence des étudiants, ceux-ci n'ont qu'une défense, la grève ! Ne suffit-elle pas ? C'est la fuite, c'est-à-dire la migration de toute une université vers des lieux plus hospitaliers. Une bulle va jusqu'à codifier le droit de grève. L'esprit démocratique est tel... dans les clans d'étudiants qu'ensuite d'une condamnation à mort, à Bologne, d'un écolier qui a enlevé une jeune fille, une grève de protestation s'en suit. Les grévistes émigrent à Sienna. C'est ainsi que la faculté de droit de Sienna n'apparaît à la surface du globe que grâce à l'enlèvement d'une jeune fille.

### Nationalisation des universités.

Ne dit-on pas que la politique gâte tout ?

Depuis la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, les universités deviennent des foyers de propagande nationaliste.

Louis XI attaque les principes de la constitution scolaire, abolit l'élection des recteurs, crée un juge royal et expulse quatre cents écoliers de Bourgogne.

L'exemple de la domestication de l'université de Paris est peu à peu suivi par tous les pays voisins. C'est l'ère des *académies* empruntant certains traits des universités médiévales, mais d'où est absent tout souffle ardent de vie populaire. On refoule dès lors les étrangers des corps enseignants. Les universités catholiques sont emportées avec l'ancien ordre politique. Certaines subsisteront en nationalisant leurs cadres. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle les universités sont étouffées par le nationalisme et ne possèdent plus de force propre ou suffisante pour se reformer.

Les conditions de vie ont changé. Souverains, Républiques, Villes, — par des subsides désormais intéressés, — créeront de nouvelles universités. Ces fondateurs, aux vues parfois bornées, auront la main sur elles.

### A Neuchâtel.

Avant que nous ne nous donnions à la Prusse, en 1707, on sait que Frédéric I<sup>er</sup>, glisse parmi ses promesses d'un ineffable bonheur aux Neuchâtelois, celle de les doter d'une académie. Il venait d'inaugurer dans les brumes du Rhin, une université à Duisbourg. N'ouvrait-il pas celle de Halle ? N'instituait-il pas à ce moment, à Berlin, une Académie royale des sciences avec Leibnitz comme premier recteur ? Six ans plus tard, Frédéric I<sup>er</sup> meurt sans avoir tenu promesse. Exactitude, politesse des rois ? Cent trente ans après cette promesse du roi, nous vivons encore... sous la Prusse, mais sans académie.

Durant l'intermède français, de 1806 à 1814, Bonaparte et Berthier n'eussent-ils pas eu un trait de génie en profitant de créer à Neuchâtel, si proche de pays alémaniques,



**LOUIS BOURGUET**

(1678-1742)

occupe à Neuchâtel notre première chaire d'enseignement supérieur.  
Membre des Académies des sciences de Berlin et Paris.

(D'après le *Messenger boiteux* de 1857.)

une petite université de traditions françaises ? Fondée entre deux coups de canon, eût-elle tenu longtemps ?

Avant d'en venir à notre première université de 1838 que l'on a baptisée *Académie* en vertu d'une mode générale relativement récente, jetons un furtif coup d'œil sur ce qu'était notre instruction publique avant cet événement mémorable.

### Premières chaires d'enseignement supérieur.

Au début du régime prussien, l'on crée quelques écoles. Trente ans plus tard, un homme fort distingué, échappé de la révocation de l'Édit de Nantes, ballotté de ville en ville — Louis Bourguet — occupe notre première chaire d'enseignement supérieur. Son discours inaugural annonce que cette chaire doit servir de commencement à une académie. D'autres hommes, comme Jean-Élie Bertrand, s'affirment chez nous, premiers et excellents pédagogues. Bertrand reproche aux Neuchâtelois leur faste, leurs goûts dispendieux ayant comme corollaire l'éloignement pour l'étude. Il regrette leur manque de ressources intellectuelles et s'écrie, en 1766, dans le *Journal Helvétique* : « Nous, Neuchâtelois, nous n'avons point d'académie ! » La Prusse monarchique nous avait, en effet, laissé dépasser par les cantons voisins.

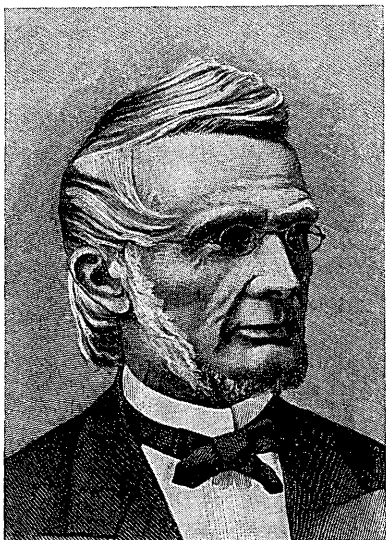
La chaire de philosophie et de mathématiques que Louis Bourguet occupe est instituée par la ville. C'est la ville de Neuchâtel aussi qui recourt à la science de naturalistes comme Laurent Garcin, venu de Grenoble, médecin, chirurgien, botaniste de renom, correspondant de l'Académie des sciences de Paris, membre honoraire de la Société royale de Londres. C'est elle qui accueille Jean-Antoine d'Ivernois, membre de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg et qui étudiera la flore du Jura neuchâtelois. C'est toujours la Ville qui encourage Abraham Gagnebin, médecin, naturaliste aussi, éminent savant, ami de Rousseau, et qui fonde pour les visiteurs un Musée d'histoire naturelle dans sa propre maison. La Ville ouvrira ses bras encore au pasteur Pierre Cartier, géologue en vue. Elle engagera pour l'enseignement des belles-lettres, Frédéric-Guillaume de Montmollin, pasteur à Môtiers. Henri de Meuron enseignera les belles-lettres et la philosophie et sera, en 1790, premier bibliothécaire de la ville.

Nos premiers « professeurs » sont donc Louis Bourguet et Jean-Élie Bertrand. Bourguet, reçu bourgeois de Neuchâtel en 1704, est archéologue et naturaliste ayant couru l'Italie et fondé à Genève la *Bibliothèque italique* qui comprend dix-huit volumes. Il lance à Neuchâtel le *Mercur suisse*, en 1732. Tout en professant chez nous, ce savant correspond avec Leibnitz et Réaumur. Il est membre des Académies des sciences de Paris et de Berlin, et publie des travaux dont la collection est magistrale. Les *Biographies neuchâteloises* consacrent à juste titre à Bourguet et à son œuvre une vingtaine de pages.

Jean-Élie Bertrand, né à Orbe en 1737, est tout jeune recteur du Collège de Neuchâtel en 1757. Membre de plusieurs académies, professeur de belles-lettres, il est consacré par la suite ministre du Saint-Évangile. Gendre du banneret Osterwald, il fonde la fameuse Société typographique qui troublera sa quiétude. Bertrand publie notamment parmi ses travaux : *La morale évangélique*, ses *Sermons*, *Descriptions des Arts et Métiers*, en 19 volumes, approuvées par l'Académie des Sciences de Paris, et enfin divers *Discours* sur la langue latine ou l'histoire de la principauté de Neuchâtel et Valangin.

Les noms de la poignée d'hommes que je cite méritent de demeurer gravés dans la mémoire de tous les Neuchâtelois. Ces hommes forment ensemble, — cinquante ans avant que n'apparaisse notre première Académie, — un foyer embryonnaire d'université.

Le premier recteur est Abram-François Pettavel, chargé du cours de littérature sacrée, embrassant l'étude philologique du texte grec du Nouveau Testament. La littérature grecque profane et la littérature latine ont comme interprète l'excellent helléniste Charles Prince, dans les *Choéphores* d'Eschyle, quelques livres de la *République* de Platon, la *Germanie* et la *Vie d'Agricola* de Tacite, quelques satires d'Horace. La littérature moderne



Arnold Guyot  
(1807-1884).

Professeur d'histoire et géographie physique à l'Académie, auteur de nombreux ouvrages, renouvelle l'enseignement de cette science en Amérique, comme professeur à Princeton après 1848.

n'est pas oubliée et Arnold Guyot, dont on connaît les divers ouvrages, qui sera plus tard professeur à l'Université de Princeton, ouvrira l'horizon des étudiants sur l'histoire romaine, la géographie générale et celle du monde méditerranéen. D'autres professeurs viennent renforcer l'escouade du début, Ferdinand Du Bois, le docteur Vogt, Frédéric de Rougemont, Monvert, Fritz Sacc, Frédéric Du Bois de Montperreux, A. de Montmollin, Lesquereux, Nicolet, Coulon, Hollard, Valentini et d'autres.

Inutilement, deux fois on appelle Vinet.

Le naturaliste Desor — lui — qui plus tard lèguera 265,000 francs à la ville de Neuchâtel, ne sera professeur aux auditoires *communaux* qu'à son retour de l'île de Michigan, soit en 1852, après la disparition de la première Académie, car, ainsi que je le disais, il y a une disparition...

### L'Académie par terre.

Pourquoi par terre cette vivante *université* qui vient de grouper en moyenne quarante écoliers par an, et dont plusieurs maîtres se sont fait connaître du monde entier par leurs travaux ? Pourquoi par terre cette institution qui, en 1844,

proteste de ce que l'on n'entoure pas, au château, sa délégation du nouvel-an au gouverneur, des mêmes égards dus aux trois autres corps de l'État ? Ne raccompagnerait-on pas aussi courtoisement jusqu'à la porte du castel les universitaires au lieu de les abandonner seuls dans des escaliers en tire-bouchon ?

Par terre pourquoi ? — Et 1848 ?

On ne découvre nulle part qu'avant la révolution les professeurs et les savants impartiaux qui relevaient le prestige de l'Académie eussent fait de la politique royaliste ! L'Académie, — à part la reconnaissance qu'elle devait à Frédéric-Guillaume IV, pour sa subvention, — ne manifestait aucune tendance et se tenait en dehors des conflits du régime,

Pourquoi, soudain, le Grand Conseil de la République, en séance du 17 juin 1848, décrète-t-il la suppression pure et simple de l'Académie, à dater du 30 juin ? Une missive de quatre lignes en avise recteur et professeurs qui n'ont même pas quinze jours pour se retourner. Le corps académique arrête le texte de deux lettres que le recteur Guillebert enverra au Conseil d'État. La première souligne le brillant résultat de récents examens et la popularité de la maison. La seconde s'étonne que le Grand Conseil ait omis de se faire



orienter ; elle proteste contre une cassation en masse des professeurs qui ne sauraient perdre — comme corps — les droits de retraite ou d'avertissement de congé de quatre mois qui leur sont individuellement acquis.

En somme, que s'est-il passé au Château ?

Le Grand Conseil, avant de rendre ce sensationnel décret, a entendu un rapport du conseiller d'État Steck, originaire de Walkringen, au canton de Berne, chef de l'instruction publique depuis un mois et demi. Ce rapport qualifie l'Académie d'institution dispendieuse. Il propose d'en utiliser les fonds à des améliorations scolaires dans tout le pays. On créera des bourses pour les étudiants véritablement doués qui iront faire des études universitaires ailleurs ! Steck, — on va voir qui était cet extraordinaire personnage, — se contredit à plusieurs reprises dans son exposé d'où il semble ressortir que l'Académie fait double emploi avec le gymnase et que les frais sont disproportionnés au nombre d'étudiants. Son rapport s'insurge aussi, à tort, contre le judicieux organisme de l'Académie ; celle-ci est devenue créancière de l'État d'un capital de 260,000 livres.



Alphonse Petitpierre  
(1812-1888).

Auteur de l'ouvrage : *La première Académie de Neuchâtel* (Attinger frères 1889), pasteur à Mulhouse, St-Aubin et directeur des écoles de Neuchâtel.

Le décret du Grand Conseil supprimant l'Académie et annulant la créance de celle-ci contre l'État, n'est précédé, après les bredouillages de Steck, que d'une discussion d'à peine dix minutes ! Ce faisant, l'État s'approprie les archives de cet établissement dont pas un intellectuel n'a pu prendre la défense.

### Jean-Jacques Steck, déplorable conseiller d'État.

L'ébranlement causé par la disparition d'un foyer de hautes études aussi vivant fut considérable. On s'était accoutumé à un beau mouvement de curiosité scientifique, mouvement très populaire si l'on constate que sur trente-sept élèves, au moment fatal, cinq seulement appartiennent à notre petite noblesse de fonctionnaires. Si Steck, qui avait paraît-il un accent allemand à donner la chair de poule, revivait parmi nous, il jurerait sans doute que c'est le Grand Conseil et non lui qui demeure responsable de la suppression de la première Académie !

Qui étiez-vous, en somme, M. de Walkringen, chef de l'instruction publique ?

Dans ses *Mémoires politiques*, Grandpierre, alors président du Grand Conseil, décerne à Steck l'épithète de personnage ambitieux et ridicule. Longtemps professeur de littérature à l'étranger, Steck avait entièrement perdu contact avec notre pays où il avait passé son enfance. C'était un grognon que l'on pensait absorber en le casant au Conseil d'État. Il flatte l'Association patriotique et, durant son ministère de vingt mois, ne fait que des

### But de l'instruction publique.

Il m'a paru opportun d'expliquer ce qu'avaient été d'autres universités avant la nôtre et de montrer de quel bel esprit international elles étaient jadis animées. Leur nationalisation les a amoindries et plus ou moins domestiquées. Quels buts les universités se proposent-elles aujourd'hui ? Par quel moyen pourraient-elles remettre en honneur dans une certaine mesure cette magnifique discipline démocratique d'antan ? Comment se fait-il que l'on ait amoindri la personnalité de l'étudiant pour faire briller systématiquement celle du maître ? Pourquoi donc a disparu cette immense popularité de l'écolier du moyen âge, cette communion du peuple et de l'étudiant d'autrefois ? Qui répondra ?

Le but de l'instruction publique à tous les degrés, devrait toujours être de préparer chacun dans la meilleure mesure à la vie sociale. Comme les conditions de la vie sociale évoluent sans arrêt, il se trouve que les programmes de l'instruction, — toujours rigides parce qu'établis pour être appliqués dans le temps, — se trouvent tour à tour vieillissés. Ils doivent donc faire l'objet de remaniements et se réadapter.

La période qui pour nous Neuchâtelois précède l'apparition de la première Académie, comme le phare clignotant a précédé le projecteur, vaudrait la peine qu'on s'y arrête parce qu'instructive et révélatrice d'efforts régionaux répétés de réadaptation. En scrutant cette période, l'on constate que le goût de nos jeunes gens pour les études oscille suivant que les affaires marchent ou périclitent. En 1787, au lendemain du décès de David de Purry, après des réformes consistant pour l'essentiel dans la division du collège en deux collèges, — réformes que suit, grâce à Henri Willemin, une réorganisation des écoles de campagne, — les affaires commerciales sont si florissantes que... plus personne ne veut ouïr le cours de philosophie du ministre Meuron ! A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la prospérité industrielle de la région est telle, le négoce en si bonne posture, que l'on supprime purement et simplement toutes chaires de hautes études.

Une petite flamme se rallume, en 1805, mais pour s'éteindre peu après. M. Willemin, en effet, ne sera nommé « professeur » *qu'afin de lui concilier davantage la considération publique !* Six ans plus tard, il démissionne tristement n'ayant que deux étudiants. De nouveau, l'on dirige la jeunesse vers le commerce, les indiennes, l'horlogerie ou la finance. Lorsque le blocus continental et la concurrence auront lentement rafraîchi le baromètre du mercantilisme, les jeunes gens, comme par enchantement, vont se retrouver des prédispositions étonnantes pour les lettres, la philosophie et les sciences. Crises d'hier, crise d'aujourd'hui ? Effets identiques ? La Ville, par des efforts louables et renouvelés, persiste sans trêve à ouvrir des chaires de hautes études. Elle recourt à Juste Olivier, à Henri Ladame, à Louis Agassiz après que Pettavel, Perrot, Guillebert, Johannis, Prince et Guinand ont tenté maints efforts pour tenir le flambeau de la petite capitale.

Comme les chaires où ces messieurs professent sont communales, on les abrite, dès 1835 dans le bâtiment du gymnase, « collège latin », édifice qui vient d'être construit.

### Après cent trente ans...

Au cours de l'année 1837, la cohésion et la bonne entente règnent dans un corps professoral où figurent des personnalités d'un haut mérite et dont l'enseignement dépasse en valeur scientifique la moyenne des gymnases. Soudain, circule de bouche en bouche le mot A-C-A-D-É-M-I-E.

Peu d'années avant la tentative de révolution de 31 avait avorté. Les hommes d'idées avancées n'eussent pas eu suffisamment d'influence pour se mettre à la tête d'un mouvement destiné à fonder chez nous une université. Ils n'en eurent pas l'idée. Heureusement! Car malgré le respect que l'on doit à Alphonse Bourquin, dont on connaît les fredaines à travers le monde, une académie fondée à son image eût été un collège d'assez mauvais garnements. L'initiative du mouvement devait revenir, à ce moment-là, à des hommes de droite comme Frédéric de Chambrier qui, membre du gouvernement, fut la plus forte personnalité de l'entreprise. On spécifiait qu'il s'agissait de réunir des professeurs capables, libres dans leur pensée et leur enseignement, étrangers aux luttes journalières des partis mais surveillés et se surveillant assez pour ne donner aucun souci à l'ordre public.

Il était impossible que cette académie naissante ne subit point dans quelque mesure la tendance dominante. Le Gouvernement, si royaliste qu'il fût, était composé d'hommes distingués. En exagérant même habilement à l'égard du souverain l'appui qu'une académie pouvait donner au régime constitutionnel, le Conseil d'État obtiendrait plus sûrement du roi les capitaux nécessaires. Après avoir maintes fois délibéré, il avait fini par adresser, en mai et décembre 1837, deux mémoires à la cour. Neuchâtel avait alors 6000 habitants.

Il est intéressant de constater que ces mémoires tendent à expliquer en cour qu'il importe de dégager les professeurs de hautes études de l'ambiance et des susceptibilités municipales. Notre culture intellectuelle doit prendre un essor semblable à celui qu'a pris notre industrie régionale. Neuchâtel a déjà neuf professeurs, comparativement à Lausanne qui n'en a que treize et qui pourtant a son académie! Il faut aussi faire quelque chose pour empêcher l'exode de nos étudiants vers d'autres centres universitaires. Une conférence sera organisée entre les trois éléments prépondérants du pays : Compagnie des pasteurs, Ville et Gouvernement. Et puisque les rois ont, à Berlin, — durant quatre générations, — de jolis petits casiers d'oubli dans leur mémoire, le Conseil d'État, avec de dithyrambiques précautions, rappellera la promesse royale...

De Berlin, M. de Werther assure que la cause est gagnée. Il prévoit cependant, au lieu d'un prélèvement de 8000 livres par an sur les revenus du roi, la constitution progressive d'un capital de 200,000 livres à réunir en dix ans et dont le revenu, de 8000 livres, servirait aux dépens. Ensuite de nouveaux pourparlers, la question est tranchée un peu différemment, mais sur la base d'un capital de dotation. Frédéric-Guillaume III signe, le 17 mars 1838, un ordre de cabinet décidant la création de l'Académie de Neuchâtel.

### L'opposition des pasteurs à la première Académie.

L'ordre royal est accueilli avec enthousiasme bien que l'on se préoccupe de l'absence d'une faculté de médecine. On se contenterait d'une combinaison avec la faculté de philosophie où professeraient Guillebert, Joannis, Ladame, Agassiz et Coulon, en envisageant, d'après M. de Werther, la création d'une *autorité supérieure sanitaire*, amalgame problématique de l'élite des médecins de la région et des professeurs de sciences philosophiques et naturelles.

Le 21 avril, le Conseil d'État rend un arrêt visant l'organisation proprement dite de l'Académie qui se constitue non sans quelque difficulté en raison de prépondérances que tiennent à conserver respectivement trois éléments en présence : Classe, Gouvernement et Ville.

Alors que la Ville s'empresse d'accéder aux projets du Gouvernement, la Classe fait

des difficultés. Elle a, peu avant, créé des chaires de théologie et nommé professeurs, Diacon et Perret-Gentil. Elle tient à l'indépendance de ces chaires et sollicite éclaircissements sur les attributions d'une conférence permanente à laquelle on la convie. La Compagnie des pasteurs veut connaître les pensées de derrière la tête du Conseil d'État. Elle désigne ses délégués. Ce seront MM. Guillebert, Monvert et James Du Pasquier qui n'auront à donner les mains à aucune mesure sans en avoir référé.

Un rapport adressé à M. de Werther est assez décourageant. La Classe, jalouse de son autorité, ne veut s'en dessaisir et tient à ses prérogatives. Ce faisant, elle finit par ne point participer au « Don du roi » au sujet duquel l'État et la Ville se sont entendus. Il est curieux d'observer qu'alors l'esprit d'indépendance de l'Église prive cette dernière d'une collaboration avec l'État et qu'aujourd'hui, dans des circonstances différentes, l'Église, — sentiment compréhensible, — souhaite la cohésion. Hier, la faculté de théologie ne voulait point entrer à l'Université. Aujourd'hui, elle ne voudrait guère en sortir.

L'année 1839 se passe en interminables conférences, tandis que les cours des chaires communales sont faits comme par le passé et qu'on en crée de nouveaux. On s'achemine enfin vers un tout homogène, vers la réalisation d'une première académie, facilitée par le rapprochement des institutions d'enseignement supérieur existantes.

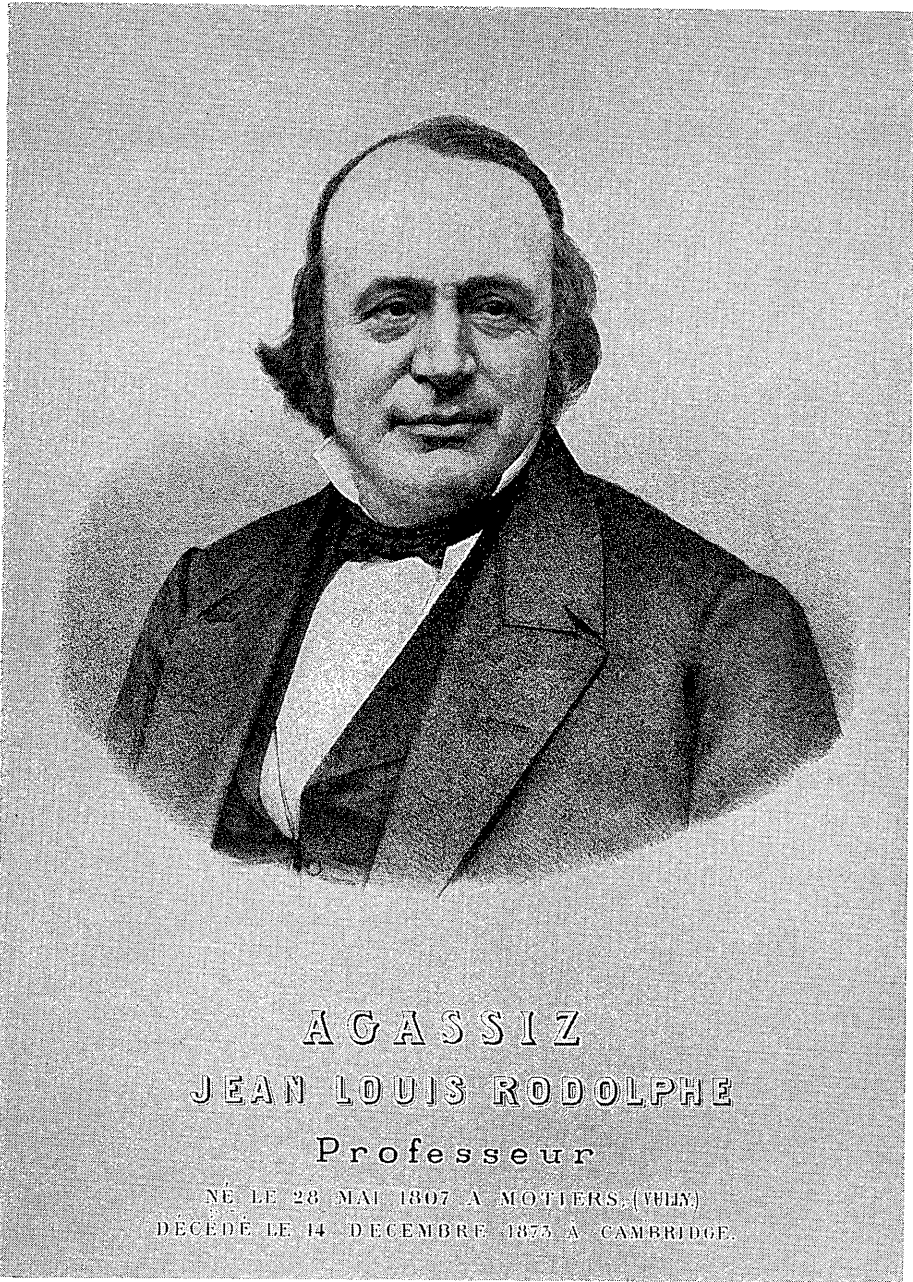
L'histoire de *La Première Académie de Neuchâtel*, publiée en 1889, relate avec détails les caractéristiques de cette période. Son auteur précise quels étaient les statuts et l'organisation de cette petite université qui s'ouvrait le 2 novembre 1840, avec 27 étudiants, faisant honneur au pays bien que certains extrémistes de droite eussent un peu compté sur l'institution pour venger la tendance conservatrice de ses détracteurs. Alphonse Petitpierre dit à ce sujet : « Matières à discussion sans doute, mais les académies qui se fondent ou se réorganisent n'ont souvent pas d'autres commencements et subissent cette fatalité. »

Évidemment, nous sommes loin du moyen âge, des démocratiques et fraîches universités internationales et nous n'y pouvons rien !

### Les professeurs.

Une série de huit années académiques s'ouvre avec dix professeurs dont six diplômés et un ensemble de quatorze cours répartis en trente-cinq heures de leçons par semaine.

Georges-Auguste Matile enseigne le droit privé neuchâtelois et l'histoire des institutions politiques de la principauté. Sa chaire est jugée très importante ; la connaissance du droit régional est chose indispensable. Historien distingué, Matile laissera divers ouvrages connus. Jacques-Alphonse Guillebert occupe la chaire de philosophie ; il publie diverses études dont plusieurs d'histoire ecclésiastique. On lui doit aussi *Neuchâtel-principauté et Neuchâtel-république*, 1852-1854. Henri de Joannis, de Turquan en Maine-et-Loire, naturalisé Neuchâtelois, enseigne les mathématiques sous tous ses aspects. La physique générale sera l'affaire d'Henri Ladame, d'une famille de Pesieux. Deux cours, — celui d'anatomie comparée et celui de philosophie de la nature, — seront faits par l'un des plus grands savants de son époque, Louis Agassiz, ami de Cuvier et de Humboldt, connu surtout pour ses études zoologiques, géologiques, chefs-d'œuvre parfois richement illustrés. On sait ses voyages et ses découvertes. Le monde entier retentit du nom de cet érudit auquel Napoléon III confère la croix de la Légion d'honneur. Agassiz sera la gloire de notre petite Université.



boulettes. Il forge des projets de lois inexécutables, est incapable d'un acte administratif et se console de son médiocre talent d'orateur en allant faire dans les collèges, aux récréations, des harangues à des bambins de sept ans. Directeur *ad interim* du département militaire, il s'excuse un jour, en séance du Grand Conseil, avec parfait sérieux, de n'avoir pu, pour raison de santé, compter à l'arsenal du Crêt, écouvillons, brosses et bidons.

Steck fait preuve d'un incroyable désordre dans ses services et sa comptabilité fort louche. On l'invite de toute part à déguerpir. Le *Bulletin des délibérations du Grand Conseil*, N° 110, publie, avec sa lettre de démission, une déclaration du Conseil d'État, signée de Piaget, qui fait toutes réserves sur la rectitude de ses comptes, ni bouclés ni fournis. Le départ d'un conseiller d'État dans de pareilles circonstances était simplement scandaleux.

Comme les jugements de Grandpierre sont parfois un peu partiaux, j'ai tenté de contrôler ses appréciations sur Steck en examinant, aux archives de l'État, les copies de lettres d'Alexis-Marie Piaget. Ces lettres sont inconnues. En voici quelques extraits. Après que Piaget, répondant, en septembre 1849, à une lettre d'Auguste Lambelet au Locle, se fut opposé à une candidature de Steck au Conseil national (!), il écrit, entre autres, à Brandt-Stauffer le 3 décembre 1849 :

« Steck fait du pathos par les fenêtres et passe son temps à boire avec les réfugiés plus ou moins polonais et allemands en l'honneur de son fils, puis, après nous avoir remis ce beau travail — (il s'agissait d'un budget de la gendarmerie) — il est parti pour ses terres du canton de Fribourg. Et voilà le piocheur incomparable, l'homme incomparable aux yeux de nos niais politiques ! »

Piaget constate aussi une erreur de 24,000 livres dans ce budget de gendarmerie...

« Nous allons avoir une scène du diable au Conseil, au retour de Monsieur — Steck — mais qui ne servira à rien, car il se bornera à se décharger sur ses commis ; il faut que ce soit au Grand Conseil que l'écheveau se dévide. »

Et plus loin :

« Vous pensez comme je l'ai envoyé paître avec ses projets. Aussi, voyant que pour être directeur militaire, il y a quelque chose à faire, il parle déjà d'abandonner cette direction pour s'en tenir à ses cultes, c'est-à-dire à zéro ! »

Dans une lettre du 20 décembre, Piaget adresse des reproches à Steck qui, en guise de budget militaire, a recopié... celui de l'année précédente. Dans une autre missive de Piaget à Aimé Humbert, du 27 décembre 1849, on lit ceci :

« Chez nous, tout va à la diable : le château est une vraie pétaudière. Les instructeurs se mangent entre eux. Breguet et Cheseaux se font le poing ; Roy et Leplattenier n'attendent, disent-ils, que le moment d'une revirée pour balayer à coups de canon toute la boutique républicaine. Steck tripote, barbote, patauge, commère avec tout ce monde et puis, est venu dire ce matin à Leuba qu'il devait prendre (lui) le département militaire attendu qu'il n'en voulait plus. Leuba l'a envoyé... »

Et encore :

« Steck est le seul qui n'ait rien, littéralement rien à faire jusqu'au mois d'avril. Il est donc évident qu'en abandonnant le département militaire, il n'aura plus qu'à se promener en traîneau pendant qu'il neige, et à roues quand la neige sera fondue. Or, que nous nous

échinions pendant que Monsieur se promènera, et je n'en suis pas, et fallut-il donner sa démission en masse pour forcer le Grand Conseil à prendre un parti, il faudra en passer par là. La position n'est plus tenable.»

J'abrège. Il y aurait d'autres lettres à citer *in extenso*...

Lorsque Steck démissionne du Conseil d'État, le Grand Conseil menace de refuser sa démission jusqu'à ce qu'il ait présenté ses comptes. Il ne les rendra jamais !

Et voilà ce qu'est le personnage qui rapporte contre l'Académie de Neuchâtel et la fait disparaître pour de longues années. Quand renaîtra, au milieu d'innombrables difficultés, une seconde Académie, et qu'en sera-t-il de l'Université ? Mais avant deux mots, en passant, de l'origine de nos sociétés d'étudiants.

### Les Sociétés d'étudiants.

L'histoire de nos Sociétés d'étudiants demanderait un certain développement. Je me borne à signaler, amusante particularité, que les Sociétés de Zofingue et de Belles-Lettres étaient nées toutes deux avant l'Académie ! La société de Zofingue avait été florissante dès 1823. Elle se recrute déjà seize ans avant l'apparition de l'Académie parmi les élèves des auditoires qu'entretient la municipalité. Son activité cesse lors des événements de 1831. Le 15 octobre 1838, les Zofingiens de Neuchâtel sollicitent l'autorisation de se réunir dans une salle du collège, annonçant qu'ils se sont à nouveau groupés statutairement en qualité de section de la Société suisse de Zofingue. Cette section de 28 membres prononce cependant l'année suivante sa dissolution ; elle se reconstituera le 17 novembre 1848 et vaincra courageusement plus tard toutes les vicissitudes des temps.

Dans un but essentiellement romand, d'autres étudiants de nos chaires communales, fondent la Société de Belles-Lettres en 1832, soit six ans avant l'apparition de la première Académie. Ce groupement, après interruption de deux ans, se réorganise en 1836, à la suite de pourparlers avec Bellettriens d'autres cantons. En 1845 et 1846, Belles-Lettres de Neuchâtel se joint aux vivantes sections de Lausanne et Genève. Sur tous les Bellettriens romands flottera dès lors un même drapeau à devise commune : « Union-Étude ». Au cours d'événements parfois houleux, Belles-Lettres plus tard tiendra toujours haut son pavillon.

On s'est parfois demandé si ces sociétés avaient encore une raison d'être. Sans doute en ont-elles de nombreuses ! Peut-être en auraient-elles une de plus en s'intéressant activement à l'avenir de nos universités ? Jadis, ainsi qu'on l'a vu, les groupements d'étudiants étaient rouages de l'université.

La personnalité de l'étudiant n'aurait-elle pas excellente occasion de s'affirmer de nouveau par l'étude des avantages ou des inconvénients de la concentration et de la répartition de l'enseignement universitaire en Suisse romande ? Pourquoi ne verrait-on pas ces sociétés prendre position à l'égard d'une *Université de la Suisse romande* ? Il n'y a pas que la perspective de réaliser de grosses économies dans trois cantons. Il y a celle d'une interpénétration intellectuelle mieux marquée, celle d'un réveil et d'une prise de conscience d'une région. Ne vient-on pas de fonder à Nice une Université méditerranéenne ?

Je reviendrai sur ce sujet.

**Entre deux Académies 1848-1866.**

Au sein du gouvernement révolutionnaire neuchâtelois, il y avait fort heureusement des hommes de valeur, partisans convaincus de la restauration d'une académie.

Aimé Humbert, dans un rapport de novembre 1848 déjà, déclare que « la République acquitterait un jour la dette qu'elle avait contractée envers la monarchie, en reconstituant sur de nouvelles bases un établissement central destiné à l'étude approfondie des lettres, des sciences et des arts. »

Mais voilà ! Il est plus aisé de rayer d'un trait de plume irréfléchi une institution de haute culture que de la remettre sur pied. De nouvelles et pénibles négociations entre État et Ville sont à reprendre. La Ville a rétabli ses anciennes chaires de jadis, mais les pourparlers sont difficiles. On risque une rupture entre l'État — progressiste — et les conseils municipaux où les conservateurs ont la haute main. Enfin, sur l'initiative de l'éminent géologue Édouard Desor, — Allemand de lointaine origine française, naturalisé neuchâtelois en 1859, ancien élève d'Agassiz, membre du Grand Conseil, — une première loi cantonale visant l'enseignement supérieur est votée le 24 mars 1866.

Cette loi crée une nouvelle académie.

**Résurrection.**

C'est le 22 octobre 1866 qu'a lieu la cérémonie d'inauguration de la nouvelle Académie. Son recteur est Aimé Humbert. La caractéristique de la loi est de confondre encore quelque peu l'enseignement gymnasial et l'universitaire. L'établissement comprend, en effet, un gymnase littéraire et scientifique, une section de pédagogie et trois facultés, lettres, sciences et droit, cette dernière ne comportant que la matière indispensable aux juristes neuchâtelois et pas de licence. L'enseignement du droit devenait cependant officiel alors qu'auparavant il était indépendant, un peu comme la théologie. On faisait ce que l'on pouvait. Malheureusement, le système ravalait trop l'établissement à une école de préparation au polytechnicum ou à d'autres universités.

Peu après la guerre franco-allemande, en 1872, on remédiera à cet inconvénient. Une loi du 26 juin crée le gymnase cantonal séparé des trois facultés auxquelles dès lors seul le nom d'Académie sera réservé. On institue de nouvelles chaires. On augmente les programmes. Toujours pas de licence pour les juristes qui devront attendre la loi de 1882.

En 1873, la loi ecclésiastique organisant l'Église protestante nationale, entraîne pour l'État l'obligation de créer, à l'Académie, une quatrième faculté, celle de théologie. Jusqu'en 1848, c'est-à-dire jusqu'au moment de la disparition de la première Académie, c'était la compagnie des pasteurs qui avait, ensuite de son opposition du début, organisé elle-même, de façon indépendante, l'enseignement de la théologie. De 1848 à 1873, c'est le Synode qui présidait à cet enseignement.

On sait que la loi ecclésiastique de 1873 rencontra vive opposition de la part des représentants du christianisme positif groupés autour de l'Union évangélique de 1871. On sait aussi la fondation de l'Église évangélique neuchâteloise, indépendante de l'État qui, à côté de la nouvelle faculté de théologie, maintint l'ancienne faculté de théologie du pays. C'est ainsi que l'on eut deux facultés de théologie.



Et voici, lointain effet de la nationalisation progressive des universités, voici la docte théologie traînée dans de tragiques et pénibles arguties de partis politiques. Il est curieux de constater qu'aujourd'hui, c'est la faculté indépendante de théologie, — communauté libre, — qui rappelle le plus l'esprit international des universités du moyen âge...

### Nouveau bâtiment.

Le 26 mars 1886 est la date de l'inauguration du bâtiment de l'Académie construit grâce au concours de la Ville qui donne le terrain, de l'État et de la Caisse d'Épargne qui avancent le capital moyennant taux d'intérêt et amortissements minimes. Ce bâtiment augmentera le prestige et l'essor réel de l'établissement dans lequel on procède à l'installation de laboratoires. Six ans plus tard, s'ouvre le séminaire de français qui obtient succès toujours croissant.

Il faudrait suivre pas à pas le développement de notre sympathique centre de hautes études. Les étapes en sont marquées par les lois de 1866, 1872, 1886, 1896 et 1909.

La loi de 1886 sépare encore mieux l'enseignement gymnasial, désormais de trois ans, de celui de l'Académie ; elle organise la faculté des sciences en vue du premier examen fédéral de médecine. Nombreuses améliorations. Nouveaux laboratoires pour la botanique, la géologie, la minéralogie, l'anatomie et la physiologie humaine. Échange de bons procédés. Tandis que jadis le bâtiment du gymnase accueille l'Académie, c'est l'Académie qui dans son nouvel édifice accueille le gymnase.

### Concours précieux.

De nombreux professeurs dévoués et parfois désintéressés donnent un magnifique élan à la deuxième Académie : Ferdinand Buisson, directeur de l'instruction primaire en France, professeur à la Sorbonne, Alfred de Chambrier, Paul Dessoulavy, Alexandre Daguet, William Domeier, Aimé Humbert, le républicain de 1848, premier recteur, M. Emmanuel Junod, Ch. Knapp, LeCoultre, Naville, M. Arthur Piaget ou Henri Warnery, professeurs à la faculté des lettres. Aux sciences, signalons O. Billeter, E. Béranek, E. Desor, Léon Du Pasquier, Louis Favre, J.-P. et L. Isely, H. Ladame, P. Morthier, Ph. de Rougemont, Schardt, Sacc, Tribolet, Vouga et nombre de privat-docents. A l'enseignement de droit, l'on trouvait Georges Courvoisier, Auguste Cornaz, Maurice Humbert, les Jacottet, Jeanhenry, Lardy, Michaud, MM. Fritz-Henri Mentha, Édouard Béguelin et Meckenstock.

Avant 1873, la théologie s'était honorée de Célestin Dubois, Claude de Perrot, Alphonse Diacon, Auguste Perret-Gentil, Louis Nagel, Alexis Berthoud, Henri DuBois et Félix Bovet. Dès 1874, figurent entre autres à la faculté universitaire de théologie, les Châtelain, Dumont, Ladame, Morel, Neumann, Perrochet, Quartier-la-Tente ou Rollier. Un cliché montre ci-après, sur le perron sud de l'Académie, un groupe de professeurs en 1889.

### Et voici qu'apparaît dans le ciel neuchâtelois l'Université.

Tandis que le mot *université* eût pu, d'après la tradition, être adopté déjà par notre première Académie incomplète et même confondue à un gymnase, — les gymnases ayant souvent été aux académies ce que les arts libéraux étaient aux antiques universités

avant l'apparition de facultés des sciences, — le mot *académie* eut donc, chez nous comme ailleurs, toutes les faveurs, désignant un foyer *restreint* de haute culture. N'avait-on pas connu au siècle précédent une brillante académie de musique ?

En 1909, ensuite du nouvel essor qu'a pris notre Académie, le Grand Conseil, s'enhardissant, la baptise Université. Si je dis «s'enhardissant», c'est qu'à Genève, l'Académie ne devient Université, en 1872, qu'après apparition d'une faculté de médecine! Il y a le prestige, les questions de concurrence, d'équivalence de brevets et le renom de la ville et du pays qui jouent leur rôle. Ne nous plaignons pas puisque papes ou empereurs eussent baptisé *Université* notre Académie huit cents ans avant.

La jeune Université tient ses promesses. Elle se développe encore et devient le fleuron de l'instruction publique du pays.

### Aujourd'hui.

Apparaissent alors une section des sciences commerciales, un institut de géologie, un laboratoire de recherches horlogères et d'autres nombreuses améliorations. L'Université possède quinze chaires à la faculté des lettres, sans parler du séminaire. Cette faculté délivre quatre licences différentes. Il se donne plus de cinquante cours à la faculté des sciences qui coûte environ 115,000 francs par an et demanderait de nouveaux laboratoires. Cette faculté délivre cinq licences diverses et une douzaine de certificats différents d'études supérieures. La faculté de droit, qui octroie quatre licences de disciplines variées, est la plus fréquentée et c'est celle de théologie qui est la moins coûteuse. L'établissement, — dont la fortune est d'environ 700,000 francs, fortune à l'origine de laquelle il y a les libéralités de MM. Alfred et Antoine Borel, — a déjà, avec un zèle qu'il faut louer, réduit elle-même ses dépenses de 25,000 francs. Plusieurs sociétés de la ville subventionnent des cours libres.

La crise économique, comme les crises de jadis, augmente en ce moment plutôt qu'elle ne diminue et sans doute à Genève et Lausanne aussi, le nombre des étudiants. Cette remarque n'est point sans importance. On ne peut dire que lorsque les affaires marcheront mieux, les temps seront meilleurs pour les universités. Ce sera le contraire qui sera vrai.

Devant la nécessité d'alléger les lourdes charges de l'État, se pose donc la question de réaliser des économies sur l'Université. Supprimera-t-on une ou deux facultés ? Serait-ce une mutilation ? Qu'en est-il d'une *Université de la Suisse romande*, dont les facultés seraient réparties par groupes entre Genève, Lausanne et Neuchâtel, chaque groupe local conservant, comme la tradition le permet, le nom d'*Université* de Genève, de Neuchâtel et de Lausanne ? Fribourg compléterait-elle dans une certaine mesure la constellation ? La position que prend l'Université dans son préavis au Conseil d'État revient à ceci : Nous préférons que l'on supprime l'Université plutôt que de la voir mutilée, fût-ce même par la disparition d'une faculté. L'esprit de corps est humain comme est fructueuse l'ambiance d'un bel ensemble de facultés réunies. Mais appartient-il à des docteurs d'où part un lumineux faisceau de lumière de dire : *Plutôt que de réduire cette lumière, il faut l'éteindre ?*

A l'encontre de vues exprimées, visant les facultés de théologie et de droit, le Conseil d'État prévoit, dans son rapport au Grand Conseil du 7 mai 1935, que s'il fallait se résoudre à une amputation, c'est la faculté des sciences qui devrait disparaître, puisqu'elle coûte fort cher et que son développement exigerait sous peu de nouveaux sacrifices. Dans cet



Fritz Tripet      Otto Billeter      Aug. Châtelain      Ed. Quartier-la-Tente  
 Ad. Hirsch      Alex. Perrochet      Alex. Daguet      Edm. Beranek  
 Angelo Umilta      Ern. Morel      Eug. Ladame      Mce Humbert      Léopold Bachelin      Robert Weber  
 Henri DuBois  
 Jules LeCoultre      M. Fritz-H. Mentha      Aimé Humbert      Adrien Naville

*Un groupe de professeurs de la seconde Académie, en 1889.*

(Phot. communiquée par M. le D<sup>r</sup> Humbert.)

exposé, le Conseil d'État rappelle aussi les inutiles pourparlers de 1923 à 1925, relatifs à la création d'une Université romande. Des pourparlers ont échoué ? Pourquoi ne les reprendrait-on pas ? Il y a dix années qu'ils ont échoué. Et n'était-ce pas davantage échanges de vues où ne perçait guère une ferme volonté d'aboutir ?

On ne peut concevoir déceimment une diminution de l'Université ou sa suppression. Priver Zurich de son Université serait proportionnellement pour cette ville un moindre coup ; le Polytechnicum y demeurerait le magnifique couronnement de l'instruction publique. Que nous resterait-il à nous ? Il faudrait au contraire s'attacher à renforcer notre Université et son prestige en réalisant, — tout paradoxal que cela paraisse, — de considérables économies ! Une *Université de la Suisse romande* dont les facultés seraient réparties et développées aurait cet effet-là pour nous, et sans que notre ville, en vertu d'une tradition répétée, ait financièrement à porter secours aux chaires de hautes études...

### Université de la Suisse romande.

Certes, il est bon que les facultés d'une université se pénètrent. Les sciences se fécondent et certaines facultés vont de pair. C'est ainsi qu'il faudrait les grouper dans une Université de la Suisse romande.

On sait que l'Allemagne décréta la séparation de l'Église et de l'État en maintenant les facultés *universitaires* de théologie. Cet exemple d'un État protestant pourrait être

suiwi en Suisse romande protestante. L'enseignement dogmatique pourrait, comme à Bâle, demeurer indépendant. Cette solution faciliterait une coopération fribourgeoise.

Ce qu'on appelle « saine rivalité entre cantons romands » est une perpétuelle course à de grosses dépenses dans l'ensemble. Contre trois universités pour toute la Suisse allemande, nous en avons trois en pays romand. Des concentrations et répartitions ne réduiraient-elles point de moitié le budget global ? Une concurrence est utile. Elle ne disparaîtrait pas. Elle ne serait que reportée sur un plan autrement séduisant que celui du clocher. En effet, combien serait plus grand en Suisse allemande, en Allemagne, en France et partout, le prestige d'une nouvelle et vivante Université de la Suisse française dont on profiterait d'élargir les programmes, l'ensemble étant augmenté d'une faculté des sciences morales, voire même d'une école normale supérieure ! S'il est de bon ton de dénigrer les concentrations universitaires il n'en est pas moins vrai que Paris se félicite d'avoir, en 1903, intégré son école normale supérieure — lettres et sciences — dans l'université. Les bases d'enseignement de cette école normale sont celles des deux facultés ci-dessus désignées ; on y distingue trois phases bien nettes dans la formation des futurs professeurs, l'institut scientifique, la culture générale et l'apprentissage du métier. Et puis, quand on parle de la France et de ses concentrations prétendues regrettables, pourquoi oublie-t-on de rappeler ses célèbres facultés isolées ou à peu près, comme École de médecine de Marseille, École de droit d'Aix, École de théologie et de lettres de Montpellier dont la renommée est autrement plus grande que celle de nos universités complètes ?

Il est contestable que la force d'une région réside dans l'éparpillement de ses forces ! Une Université romande cohérente renforcerait l'esprit romand et qu'y a-t-il de plus beau que l'entente disciplinée d'une région, — qui n'est pas la nation, — mise au service de la haute culture ? On annonce que dès que l'on veut passer de la théorie à la pratique, l'on se heurte à des difficultés. Une importante université, formée de trois universités à six ou sept facultés, en tout, permettrait une répartition équitable, n'empêcherait pas que l'on enseignât, par exemple, le droit genevois ou vaudois, à Neuchâtel, ou que subsistassent des séminaires de français dans les deux villes privées d'une faculté des lettres ! Pour ménager les susceptibilités ou éviter qu'une ville soit sacrifiée par un appoint trop minime, maintiendrait-on deux facultés de médecine ? On procéderait au reclassement général des chaires ordinaires et des enseignements d'appui dont le régime actuel est en tout cas défectueux à Neuchâtel. Notre ville ou notre canton, avec, par exemple, deux facultés seulement, théologie et droit, en raison du report chez nous des élèves théologiens et juristes de Genève et Lausanne, verrait déjà plus que tripler son chiffre d'élèves répartis actuellement sur quatre ou cinq facultés. Quelques professeurs itinérants, pour enseignements d'appui, réduiraient encore des dépenses qui, pour Neuchâtel, dépassent 300,000 francs et deux millions pour Genève et Lausanne. Evidemment, la question n'est pas mûre !

### **Utilisation partielle du principe des anciennes universités sur le plan intercantonal.**

John Clerc sut fort bien pourquoi il fondait en 1888, cette excellente chose qu'est la Société académique neuchâteloise. Il appelait un public généreux à soutenir une institution trop souvent sujette dans le passé aux remous de la politique. Rien ne préservera mieux notre enseignement supérieur de la politique locale, — et l'on sait ce qu'elle a coûté en 1848, — qu'une solidarité romande !

On sait que Neuchâtel deviendra difficilement un carrefour international et qu'un projet de restauration des principes démocratiques des universités du moyen âge serait irréalisable. Seule, cependant, une Université romande nous amènerait une clientèle plus variée. Le fait de forcer des chassés-croisés de nombreux maîtres romprait, dans chaque ville, avec un passé parfois de favoritisme, et remettrait en honneur, sur le plan inter-cantonal, l'antique et magnifique tradition selon laquelle les maîtres d'une université devaient être choisis de préférence dans une autre cité. Quoi, d'un autre côté, de plus souhaitable aussi que ces échanges d'écoliers de ville à ville ? N'en résulterait-il pas un intéressant éveil intellectuel, une sincère pénétration de capitales, une recrudescence d'esprit régional, un stimulant pour les travaux d'érudition et un souffle nouveau qu'alimenteraient une *Revue* et des meetings périodiques ?

Nos étudiants devraient manifester leur avis. Le sujet est palpitant d'intérêt. Il touche à l'économie régionale, à leur avenir et à celui d'une portion sensible et vibrante de la patrie ! Ce faisant, les écoliers d'aujourd'hui ne feraient que perpétuer, dans la mesure des forces que les siècles leur ont laissées, le geste de prédécesseurs dont les groupements constituaient, jadis, les *rouages* de l'université.

Ils honoreraient encore l'esprit d'une autre tradition antique, celui de la *solidarité régionale* d'où naissaient les « nations universitaires » d'antan.

[6, 15 et 19 juin 1935.]